

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents: POCHAT-BARON Pascal, Maire;

Adjoints au Maire: BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette,

SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux: CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance. Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 20 Représentés : 6

Votants: 26

Délibération n° D2022_109 - DOMAINE & PATRIMOINE

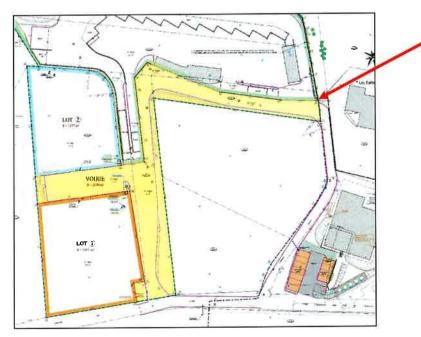
Déclassement et cession d'un tènement foncier du chemin rural d'accès à la déchetterie de Peillonnex

Par délibération n°D2022_087 du 13 octobre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affectation du chemin rural d'accès et de desserte à la déchetterie.

En effet, ce chemin doit faire l'objet de modifications, dans le cadre de l'aménagement de la Déchetterie, par la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Comme le montre le plan réalisé par le Cabinet de géomètre, l'extrémité du chemin, forme un biseau

(voir flèche rouge).



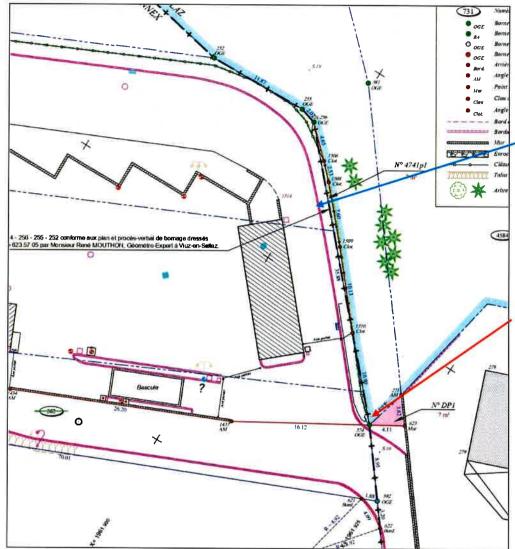
Afin de parfaire les aménagements liés à la déchetterie, la Communauté de communes des 4 Rivières souhaiterait se voir attribuer une partie de ce biseau, consistant en un triangle de 9 m², afin de régulariser la situation cadastrale avec la propriété voisine : la SCI SOUS LE BOIS.

Comme le montre le plan ci-dessous, réalisé par le géomètre, l'enrochement réalisé par la Communauté de Communes des 4 Rivières pour les besoins de la déchetterie intercommunale, empiète légèrement sur la propriété voisine.

Elle a donc demandé à ce voisin, s'il serait d'accord pour procéder à un échange de terrain, dans les termes suivants :

- La communauté de Communes des 4 Rivières cèderait à la SCI SOUS LE BOIS, le triangle de 9 m² situé à l'extrémité du chemin rural (pointé par la flèche rouge),
- En échange de quoi, la SCI SOUS LE BOIS cèderait à la communauté de Communes des 4 Rivières une petite bande d'une surface totale de 9 m² située le long de l'enrochement, afin que l'enrochement soit intégralement situé sur la propriété intercommunale.

Cet échange serait réalisé sans soulte de part ni d'autre, car il porterait sur des parcelles de même surface.



Il est donc proposé de déclasser ce petit triangle de 9 m² du domaine public. En effet, ce triangle est situé en dehors de la voie d'accès à la Déchetterie, et n'est emprunté par aucun usager ou piéton, car le bout du chemin rural se termine en impasse.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le déclassement du triangle de 9 m² figurant au plan cadastral joint, situé sur le domaine public communal
- DECIDE de les céder à la Communauté de Communes des Quatre Rivières dans le cadre de l'aménagement de la déchetterie intercommunale et la Zone d'Activités Economique de PEILLONNEX, au prix de 180 euros, vu l'Avis rendu par le service France Domaine en date du 27/10/2022
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document destiné à régulariser cette situation.

	ABSTENTION Adopté à l'unanin	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	26

06/12/22

Ainsi fait été délibéré Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures **Pour Extrait conforme**

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance Nadia LAQUFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le 06/12/22 Pour le Maire et par délégation, La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD